



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

charges

Question écrite n° 56325

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie à propos des baisses des charges sur les salaires, pas celles des salariés qui ne sont pas à l'ordre du jour, mais des entreprises. Grâce à la « réduction Fillon », les entreprises passées aux 35 heures bénéficient déjà d'un abattement allant jusqu'à 26 % du salaire brut au niveau du SMIC. Celles restées aux 39 heures pourront profiter de ce même avantage en juillet prochain. Certes pour des raisons de compétitivité de nos entreprises et soi-disant pour inciter au développement des emplois de services à la personne, les charges sociales, toujours pour les employeurs, devraient être « supprimées d'ici à trois ans pour les salaires au niveau du SMIC ». Il est plus que probable qu'on assistera à l'explosion du nombre de travailleurs pauvres puisque les entreprises n'embaucheront plus qu'au niveau du SMIC. Il lui demande donc comment il a l'intention d'éviter la généralisation de l'embauche au SMIC.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56325

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 672